

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1348

commission principale: déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Genay

objet: Réaménagement du secteur du parking Rancé - Création d'un bassin de rétention - Individualisation

complémentaire d'autorisation de programme

service: Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1348

commission principale: déplacements et voirie

commune (s): Genay

objet: Réaménagement du secteur du parking Rancé - Création d'un bassin de rétention -

Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service: Direction générale déléquée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet Genay-Poste Rancé est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Il consiste à réaménager le secteur du parking Rancé, les carrefours et voiries attenantes, ainsi qu'à créer un bassin enterré qui participera à la lutte contre le ruissellement agricole sur la Commune de Genay.

La Commune de Genay a connu une requalification de son centre-bourg historique au cours des années 2000.

Une étude de cadrage urbain a été menée sur les secteurs de la Poste et du parking Poste Rancé autour de ce centre ancien, à la suite de laquelle il a été décidé de lancer une requalification du site de l'actuel parking Poste Rancé et de la butte adjacente.

Situé en arrière du fort historique et de l'église, ce parking actuellement gravillonné sera requalifié afin de permettre d'accueillir de multiples usages :

- créer une voirie de liaison entre les rues de la Poste et des Terreaux,
- formaliser un parking en rationnalisant le stationnement,
- sécuriser les cheminements piétons et les carrefours aux amorces du parking existant,
- aménager la butte existante en bordure du parking avec la création d'un espace paysagé donnant sur l'église et le fortin.

En sous-sol, le projet accueillera un bassin de rétention enterré (sous la voirie et le parking) pour récupérer les eaux issues du ruissellement agricole. Celui-ci pourra être mis en service lorsque les mesures en amont sur le bassin versant du Lay (mesures agri-environnementales et aménagement du talweg) seront mises en œuvre.

Les eaux de ruissellement de voirie seront recueillies dans le même bassin.

Le coût des travaux est estimé à 2 300 000 € TTC.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme porte sur les travaux de voirie et du bassin de rétention.

Le montant global de l'opération est évalué à 2 660 000 € TTC.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération n° 2012-3258 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 8 octobre 2012 pour les études d'un montant de 360 000 € TTC sur le budget principal.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 2 300 000 € TTC sur le budget principal ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- 1° Approuve la poursuite du projet d'aménagement Poste Rancé à Genay.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 2 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 1 180 000 € en 2017,
- 1 120 000 € en 2018,

sur l'opération n° 0P09O2811.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 660 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.